

Circuit de la pierre bleue à Wallers-en-Fagne



Une randonnée proposée par Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Parcours sans difficulté jalonné de bornes en pierre bleue valorisant le travail de la pierre, les outils et les techniques de taille. À pratiquer en toutes saisons.

label_duration	1h 15	Difficulté	Facile
label_distance	4,19 km	Retour point de départ	Oui
label_elevation_gain	26 m	Activité	trace_mode_pedestrian
label_elevation_loss	26 m	Commune	Wallers-en-Fagne (59132)
label_highest_point	222 m	Region	Avesnois
label_lowest_point	193 m		



Trace n° 1312186



Description

Garez-vous à proximité de la mairie ou de l'église.

(D/A) Dirigez-vous vers l'église et face à l'édifice religieux, tournez à droite sur la route de [Momignies](#).

(1) A l'embranchement, filez tout droit. Grimpez jusqu'au belvédère d'où vous aurez un beau panorama sur la carrière.

(2) Revenez sur vos pas.

(1) Prenez à gauche vers le moulin. Passer sur l'Helpe Majeure. Suivez la route qui monte en gardant la gauche juste après. Empruntez à gauche la RD83 puis à droite le Chemin du Cheneau. Au croisement, descendez à droite.

(3) Engagez-vous dans la première rue à gauche, puis à droite, Chemin du Fief.

(4) Continuer à gauche vers le village par la Rue de Là-Haut durant 100m, puis la RD83 durant 100m (rue principale). Partez à gauche par la Rue des Brimbees qui vire à droite 200m plus loin sur la Promenade de la Folie.

(5) A l'intersection, tournez à droite sur la route de Moustier et retrouvez l'église et l'ancienne Maison de la Fagne (en face de la mairie, légèrement à gauche) (D/A).

Points de passages

- D/A Parking de la Mairie ou de l'Église**
N 50.063875° / E 4.175986° - alt. 196 m - km 0
- 1 Bifurcation du belvédère - Helpe Majeure (rivière) - Affluent de la Sambre**
N 50.057934° / E 4.173208° - alt. 196 m - km 0.76
- 2 Belvédère**
N 50.056174° / E 4.170834° - alt. 200 m - km 1.02
- 3 Première rue à gauche.**
N 50.063447° / E 4.165947° - alt. 212 m - km 2.55
- 4 Au croisement, à gauche**
N 50.063519° / E 4.169525° - alt. 204 m - km 2.86
- 5 À l'intersection, à droite vers l'église.**
N 50.06728° / E 4.177008° - alt. 193 m - km 3.69
- D/A Parking de la Mairie ou de l'Église**
N 50.063875° / E 4.175991° - alt. 196 m - km 4.19

Informations pratiques

Vous pouvez compléter cette randonnée avec le [circuit des Monts de Baives](#)

ainsi qu'avec le parcours Baladavesnois de Wallers-en-Fagne

Pour effectuer ce parcours et obtenir des informations, téléchargez l'application Baladavesnois avant de partir

<https://www.parc-naturel-avesnois.fr/blo...>

Une fois installée, celle-ci fonctionne sans connexion.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée pédestre).

Suivez le balisage Jaune :

Croix jaune = mauvaise direction.

Flèche à droite = tournez à droite.

Flèche à gauche = tournez à gauche.

Trait horizontal = allez tout droit.

Donnez-nous votre avis sur [https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-la-pierre-bleue-a-wallers-en/](https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-la-pierre-bleue-a-wallers-en-/)

En savoir plus : Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Email : annie.troin.pnra@gmail.com

route_disclaimer_text



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

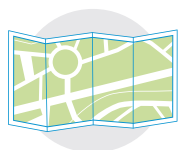
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



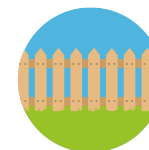
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



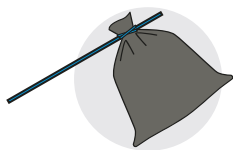
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.